



JOURNAL LA BOUSSELE JANVIER 2024



À TOUS LES PARENTS

Le personnel de l'école Aux-Quatre-Vents se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2024. Nous nous souhaitons tous qu'elle soit synonyme de santé et de joie partagée avec notre entourage! Nous en profitons pour vous remercier de votre soutien dans la réussite de vos jeunes.

PÉRIODE D'INSCRIPTION

La période d'inscription pour l'année scolaire 2024-2025 aura lieu **du 29 janvier au 9 février 2024**. **L'inscription se fera par voie électronique**. Vous recevrez toute la documentation nécessaire par courriel au cours du mois de janvier. N'hésitez pas à vous référer au site du [CSSP](#) ou à communiquer avec nous au besoin. Il est important de procéder à l'inscription de votre enfant durant la période d'inscription. Les retardataires sont parmi les premiers à être identifiés pour un transfert en cas de surplus d'élèves dans une école.



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Vous pouvez assister en tant que public aux rencontres du conseil d'établissement. Pour y assister, vous devez communiquer avec la présidente, à l'adresse suivante : clipitark@hotmail.com . Toutes les rencontres se déroulent à la bibliothèque de l'école. Vous êtes les bienvenus.

Dates des prochaines rencontres :

- | |
|-------------------------|
| • 6 février 2024, 18h45 |
| • 12 mars 2024, 18h45 |
| • 7 mai 2024, 18h45 |
| • 11 juin 2024, 18h45 |

PONCTUALITÉ DES ÉLÈVES



Nous vous invitons à encourager votre enfant à arriver à l'heure en classe. Vous contribuerez à développer de bonnes habitudes en lien avec la persévérance scolaire. Aussi, la routine du matin est un moment privilégié afin de permettre à votre enfant de partir la journée du bon pied.

Si votre enfant est en retard, n'oubliez pas qu'il doit se présenter au secrétariat avant de se diriger vers sa classe.

POUR AVOIR PLUS DE PLAISIR DEHORS!



Assurez-vous que vos enfants soient vêtus de façon adéquate selon la température. Au besoin, prévoir une paire de bas de rechange, dans un petit sac de plastique bien identifié, que votre enfant pourra laisser dans son sac d'école.

OBJETS DE VALEUR PERDUS

Les objets de valeur (lunettes, bijoux, etc.) qui sont retrouvés sont conservés au secrétariat. N'hésitez pas à vous adresser à la secrétaire d'école, par courriel ou par téléphone, si votre enfant a égaré un tel objet.



Bon mois de janvier!

Sandra Thibeault
Directrice

